

Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Séance du 19 novembre 2004 - 14 h 00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille quatre, le dix neuf novembre, à quatorze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas Rosin, Maire.

Date de la convocation : 09-11-2004.

Présents : Mmes Chantal Boget, Josiane Olivier. MM. Ahcène Alouani, Jacky Boussemaere, Alain Cornillac, Dominique Gueytte, Pierre Michel, Robert Reynaud.

Absente excusée : Mme Annie Ponson (procuration donnée à Madame Josy Olivier).

1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du dernier compte-rendu

✎ Chantal Boget est nommée **secrétaire de séance**.

Le compte rendu du 21 octobre 2004 est distribué aux conseillers, il sera approuvé lors d'une prochaine séance.

2 – Intervention des représentants des hameaux

- ✎ Suite aux travaux réalisés sur le chemin rural des Rosières, un aplomb est dangereux, il faudrait le signaler et le baliser.
- ✎ Un ruisseau, toujours au quartier des Rosières, est à remblayer car il mord sur la propriété d'un particulier. Alain Cornillac propose d'aller voir sur place.
- ✎ Suite à la réception des travaux de voirie rurale, il est constaté qu'une buse est bouchée le long du chemin et sera remise en état.
- ✎ Au Suquet, plusieurs réclamations portent sur un regard d'égout bouché et un poteau téléphonique menaçant de tomber. Il est rappelé que ce n'est pas à la commune de gérer les réseaux privés appartenant encore à l'O.P.A.C. Pour avoir plus de poids, la réclamation pourra néanmoins être faite par la mairie. La rétrocession des voies communes est prévue mais il est nécessaire au préalable de clarifier la situation existante : constructions individuelles sur les parties communes, centrale électrique chez un particulier, pose de grillages sans autorisations, passage pour engins de secours non prévu, etc. Un courrier à Madame la Directrice rappellera la proposition de prendre en charge les réseaux et la voirie et les trois visites sur le terrain qui ont déjà été organisées. Copie sera adressée aux habitants du quartier.
- ✎ La sécurité du réseau d'eau est évoquée (canalisations entre deux brise-charges en extérieur). Le réservoir de Saint-Etienne est à entretenir.
- ✎ Une fuite est signalée à l'ancienne piscine, le conseil général sera sollicité pour une intervention sur la chaussée départementale.
- ✎ Il sera aussi demandé si des subventions peuvent être attribuées directement aux 4 particuliers (et le jardin public) pour se brancher sur le réseau d'assainissement vers le cabinet médical.
- ✎ Des trous sont à boucher dans les rues du village. Il est rappelé que les entreprises qui interviennent doivent remettre en état après leurs travaux.

3 – Appartements du Grand Pré

Rapporteurs : *Nicolas Rosin*.

Suite aux réunions de travail des conseillers municipaux, le maire propose de partager l'ensemble immobilier dit du grand pré en trois parts. Les 10 bâtiments sont numérotés de 1 à 10 (plan joint).

Les 1, 2, 9 et 10 proches du pavillon d'accueil seront destinés à l'accueil touristique (les appartements seront classés en meublés de tourisme).

Les 3, 4 et 5, en haut, seront réhabilités en logements sociaux (pour être habités à l'année).

Vente des bâtiments 6, 7 et 8 (en bas).

Pour répondre aux demandes de locations urgentes, les bâtiments 3 et 8 seront loués en l'état, meublés pour un an renouvelable maximum. Il est rappelé qu'il n'y a pas de studio libre aux H.L.M. Cette mise à disposition de meublés (sous réserve d'une mise aux normes électriques et de la pose d'un compteur individuel d'eau et d'électricité) laissera le temps à la municipalité de choisir un maître d'œuvre et d'obtenir les subventions pour faire les travaux des logements sociaux.

Le pavillon central deviendrait salle communale et le logement de fonction serait loué meublé. Une conseillère demande où en est la proposition de mettre en location vente. Ce n'est pas prévu pour l'instant.

Pour les ventes, les terrains attenants à chaque lot seront piquetés et un accès particulier sera créé.

➤ **Le conseil accepte (8 voix pour) la première délibération (partage des bâtiments)** et précise que les ventes se feront de façon successive selon les opportunités. Alain Cornillac et Ahcène Alouani votent contre. Alain Cornillac précise qu'il est contre le fait de fixer par délibération des attributions définitives aux bâtiments numérotés.

➤ **Le conseil accepte à l'unanimité l'utilisation du pavillon central comme salle communale.**

A chaque anniversaire de la décision, il est proposé qu'un bilan soit fait par la commission grand pré sur l'évolution de la situation. La commission devrait se réunir une fois par mois pour assurer le suivi des décisions. Le rôle de la commission sera de faire des propositions au conseil municipal qui restera maître des décisions notamment en ce début de gestion.

➤ **Le conseil fixe à 200 € (8 voix pour) le loyer mensuel des meublés en l'état mis à disposition pour une habitation principale dans l'attente d'un relogement.** Jacky Boussemaere et Alain Cornillac s'abstiennent.

➤ **Le conseil accepte les demandes de meublés en cours (9 voix pour).** Alain Cornillac vote contre.

La famille Ferrand (6 enfants) recherche un logement plus proche du village et serait intéressée par le T5 meublé du pavillon d'accueil.

➤ **Le conseil accepte cette location (6 voix pour).** Alain Cornillac, Ahcène Alouani, Josy Olivier s'abstiennent. Dominique Gueytte vote contre.

4 – Location du logement à l'école

Rapporteur : Nicolas Rosin.

Le logement de fonction de l'instituteur est libéré au 1^{er} décembre.

➤ **Le conseil accepte de louer ce logement à la famille El Ouafi.** Alain Cornillac s'abstient.

5 – Le point sur les dossiers en cours : extension du centre de secours, création d'une pico-centrale électrique, église Saint-Arey, transport à la demande

Rapporteurs : Nicolas Rosin, Pierre Michel.

L'architecte Evelyne Coudoulet a rendu les plans du projet de l'extension du centre de secours. L'estimation du coût des travaux arrivera plus tard.

L'étude de faisabilité d'une pico-centrale électrique sur le réseau d'eau potable en aval du captage a été rendue par le cabinet Concept Energie. Elle permettrait la production de 30 000 KWh/an qui seraient obligatoirement revendus à E.D.F. La rentabilité de l'équipement sera déterminée par le coût de raccordement à E.D.F. Cette installation aura valeur de démarche positive. La question du partage de la source en amont avec le propriétaire ne devra pas être oubliée. La consommation produite sera à rapprocher de la consommation totale de la commune.

➤ **A l'unanimité le conseil accepte de demander des subventions pour la construction de cette petite centrale en incluant dans l'estimatif le coût du raccordement E.D.F.**

Le dossier transport est actuellement instruit par la Fondation de France pour le financement du véhicule. Le projet, porté par l'association Initiatives 05, a été présenté au contrat de pays.

Les pigeons continuent à envahir le clocher de l'ancienne église Saint-Arey. Une entreprise a proposé de poser des filets protecteurs.

✎ **Un second devis sera demandé.**

6 – Jeunesse : tarifs des activités, des sorties, remboursement des frais à l'intervenante arts plastiques, organisation des études (remplacement emploi jeune éducation nationale) ;

Rapporteur : Josy Olivier.

✎ **Le conseil vote les tarifs des activités mises en place pour 2004-2005**

- Accueil primaire à l'école de Rosans: gratuit ;
- Etude primaire à l'école de Rosans : gratuit ;
- Etude collège à l'école de Rosans: gratuit ;
- Ludothèque : .5 €, 7,5 € ou 10 € par trimestre selon quotient familial ;
- Tennis : .8 €, 12 € ou 15 € par trimestre selon quotient familial ;
- Judo : .10 €, 15 € ou 20 € par trimestre selon quotient familial ;
- Foot : 5 €, 7,5 € ou 10 € par trimestre selon quotient familial ;
- Arts plastiques : 8 €, 12 € ou 15 € par trimestre selon quotient familial ;
- Escrime : 10 €, 15 € ou 20 € par trimestre selon quotient familial ;
- Ski : 5 €, 7,5 € ou 10 € par sortie selon quotient familial, cours 5 €, matériel à prix coûtant.

Dans les sorties à la journée, une participation au déplacement sera demandée. Les activités régulières seront à régler en début de trimestre, les sorties à chaque sortie. Pour chaque activité, tarif dégressif par famille : 30 % 2ème enfant, 50 % à partir du 3ème.

✎ **Le conseil accepte de prendre en charge dans le cadre du Contrat Educatif Local les prestations d'escrime, de judo, d'art plastique (y compris le remboursement de 50,11 € de frais de fournitures à l'intervenante) et les frais d'accompagnement au foot, aux sorties ski ou à la journée.**

L'emploi jeune de l'éducation nationale s'en va début décembre. Il convient de prévoir son remplacement pour les études des primaires. Les parents préféreraient une étude (aide aux devoirs) à une garderie.

✎ **Le conseil préfère confier dans un premier temps les études à l'animateur chargé des études du secondaire donnant satisfaction auprès des enfants. Un bilan sera ensuite fait.**

7 – Enveloppe indemnitaire des agents communaux

Rapporteur : Josy Olivier.

Une indemnité de fin d'année peut être allouée aux agents communaux dans les limites d'une enveloppe dont le montant est fixé par le décret du 6 septembre 1991 dans le cadre du supplément indemnitaire (10 heures par mois divisé par 2). Cette enveloppe est d'un montant maximum de 3 183,57 € calculée en fonction du nombre d'agents permanents de la commune.

✎ **Le conseil attribue aux agents cette enveloppe de fin d'année et autorise le maire à répartir cette somme globale entre les agents.**

8 – Contrat d'assurance du personnel

Rapporteur : Josy Olivier.

Le contrat d'assurance du personnel (concernant les 4 agents à temps complet) a été rompu par la C.N.P. La société propose un nouveau contrat plus restrictif sur les remboursements et au taux de 5,25 % des traitements bruts. Une filiale de la S.M.A.C.L., assureur de la commune, propose une couverture des mêmes risques au taux de 4,13 %.

✎ **Le conseil décide de signer un contrat d'assurance auprès de la filiale de la S.M.A.C.L.**

9 – Modification des statuts du SMICTOM (délibération du 17-09-2004 à compléter)

Rapporteur : Nicolas Rosin.

Le maire rappelle la délibération concernant la modification des statuts du S.M.I.C.T.O.M. des Baronnies. Cette délibération était incomplète. Le maire reprend l'historique. A la suite d'observations de la préfecture, il a été nécessaire de modifier les statuts du S.M.I.C.T.O.M. des Baronnies, à savoir qu'en ce qui concerne les compétences, seule la gestion du site de Sorbiers lui est confiée. Ainsi, les collectes reviennent aux communautés de communes. Quant à la composition du Comité Syndical, elle est revue comme suit :

- Communauté de Communes du Serrois : 3 délégués élus,
- Communauté de Communes du Canton de Ribiers et du Val de Méouge : 3 délégués élus,
- Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnies : 4 délégués (au lieu de 3 délégués élus + 1 membre de droit).

Le Maire donne lecture des statuts proposés.

➤ **Le conseil décide de compléter la délibération du 17 septembre et approuve les statuts.**

10 – Autorisation du mandatement en 2005 des dépenses d'investissement

Rapporteur : Nicolas Rosin.

Conformément à la loi du 5 avril 1988, le Conseil Municipal autorise le maire à mandater des dépenses d'investissement en 2005, à concurrence de 25 % des crédits ouverts en section d'investissement dans les budgets de 2004. Cette autorisation est valable jusqu'au vote des budgets primitifs 2005 du budget communal, du budget annexe des gîtes et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement..

11 – Prix de l'eau 2005

Rapporteur : Nicolas Rosin.

Il convient de fixer les tarifs pour l'année 2005. Un conseiller remarque qu'il est prudent d'augmenter les tarifs un peu chaque année. L'abonnement au service de l'eau passera de 39 € à 40 € et le tarif au m³ reste inchangé. Les prix de l'assainissement ne sont pas changés.

➤ **Le conseil adopte pour l'année 2005 les tarifs suivants :**

- Service des eaux : abonnement 40 € et 0,30 €/m³ ;
- Service de l'assainissement : abonnement 20 € et 0,20 €/ m³.

12 – Questions diverses

Syndicat Intercommunal des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule

L'intégration des communes de Rosans et de Saint-André à ce syndicat est effective depuis le 8 novembre 2004. Néanmoins, la récente démission du président des syndicats de l'Eygues pose un problème aux représentants qui devront rapidement en désigner un nouveau.

Bulletin municipal

De nombreux remerciements ont été reçus par la mairie pour la qualité du dernier bulletin municipal.

Rencontre autour de l'inter régionalité de la culture

Cette rencontre organisée à l'initiative de l'association des Pile ou Versa se passera à la mairie le 2 décembre 2004 à 16 heures, les conseillers sont invités à y participer.

Chemin de Baudon

Le chemin de Baudon a été créé par délibération en 1955 avec le concours du génie rural. La construction de ce chemin grâce à des subventions était soumise à la condition de l'entretenir ce qui a été fait jusqu'à ce que le dit-chemin ait été barré à son entrée. Un conseiller remarque l'importance à laisser la libre circulation sur ce chemin. Une incertitude existe cependant sur le tracé à l'origine du chemin. Des recherches seront effectuées.

Sentiers de randonnées

Le balisage effectué est par endroit effacé, ce sont des actes de vandalisme qu'il conviendra de dénoncer.

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à vingt deux heures quinze minutes.

	Présence	Signature
Rosin Nicolas, Maire,	X	
Olivier Josy, 1 ^{ère} adjointe	X	
Michel Pierre, 2 ^{ème} adjoint	X	
Gueytte Dominique, 3 ^{ème} adjoint	X	
Alouani Ahcène	X	
Boget Chantal	Secrétaire	
Boussemaere Jacky	X	
Cornillac Alain	X	
Ponson Annie	Procuration à Mme Olivier	
Reynaud Robert	X	